

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation  
12 décembre 2006

**Absents excusés :** M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET  
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU  
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER  
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL  
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Objet de la délibération

**100-2006 - Décision modificative n°2 – Budget annexe ZAE Les Garrigues (Aniane)**

**Rapporteur, Madame Françoise Martin, Vice-présidente,**

Le rapporteur informe le Conseil communautaire que les crédits prévus au chapitre 66, article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » du budget annexe 2006 ZAE Les Garrigues à Aniane s'avèrent insuffisants.

Le rapporteur propose d'effectuer un virement de crédit de 5 000€ de chapitre à chapitre en section d'investissement au niveau des crédits prévus à l'article 61521 du chapitre 011.

Les crédits inscrits au chapitre 011, article 61521, s'élèvent à 22 661.62€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses - 66111 – 66 « Intérêts réglés à l'échéance »		5 000€
Dépenses - 61521 – 011 « Entretien de terrains »	5 000€	

**Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- d'adopter cette décision modificative

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET